

## Communiqué de presse

Rennes, le 21 avril 2020

### COVID 19

#### **En coordination avec les CCI de Bretagne, La Poste soutient les commerçants et artisans de Bretagne en leur mettant à disposition gratuitement sa plateforme « Ma ville Mon Shopping »**

Soucieuse d'apporter des solutions à tous les commerces, La Poste participe, pendant la période de confinement décidée par le gouvernement français, aux dispositifs mis en place par le Ministère de l'Economie et des Finances en leur mettant à disposition « [Ma Ville Mon Shopping](#) ».

ma ville mon shopping

Créée en 2017 et filiale du Groupe La Poste, Ma Ville Mon Shopping est une plateforme de vente en ligne incluant des services logistiques, initialement conçue dans le but de favoriser le commerce local. Afin d'aider les commerçants et artisans tout en limitant au maximum les déplacements dans cette période de confinement, la plateforme Ma Ville Mon Shopping propose à la population d'accéder aux commerces proches de chez eux.

**Dans ce moment de crise sanitaire inédite, les CCI de Bretagne invitent les commerçants à rejoindre le dispositif exceptionnel mis en place par Le Groupe La Poste et Ma Ville Mon Shopping pour leur venir en aide, y compris les commerces de bouche et de première nécessité, afin :**

- de permettre aux commerçants et artisans **la continuité de leur activité à distance,**
- d'organiser et **de limiter les déplacements de la population** afin de lutter contre la propagation du virus.

**Durant la période de confinement, la plateforme accueille tous les commerçants et ce gratuitement.**

« Les CCI de Bretagne partagent avec La Poste la volonté de soutenir les activités sur tous les territoires et une présence adéquate de leurs services. Il nous a semblé indispensable, dans la période actuelle, de trouver, pour les commerçants de proximité qui le souhaitent, les modalités pour continuer à travailler et à rester à l'écoute de leurs clients », a déclaré le Président de la CCI Bretagne, Jean-François Garrec.

### *Comment le dispositif se met en place ?*

1. Tous les commerçants du territoire peuvent dès à présent se rendre sur [www.mavillemonshopping.fr](http://www.mavillemonshopping.fr), afin d'inscrire gratuitement leur boutique et mettre en ligne les produits qu'ils souhaitent vendre.
2. Les particuliers peuvent acheter en ligne dans les commerces de proximité inscrits sur la plateforme, dès la fin de la création de la boutique par le commerçant.
3. Afin de limiter au maximum les déplacements dans cette période de crise sanitaire, ne sont proposés en accès à la population que les commerces proches de chez eux (découpage réalisé en fonction des affectations des adresses aux établissements postaux référents). Il se peut donc que les particuliers n'aient pas accès à leur boulanger, primeur...habituels, cependant il est particulièrement recommandé dans cette période de consommer au plus proche de chez soi.

Le commerçant pourra remettre les commandes aux clients par :

- Le click and collect (ou drive): il appartiendra aux commerçants de proposer des heures de retrait permettant de limiter les contacts entre ses clients et de mettre en place les mesures barrières.
- La livraison au domicile des particuliers :  
Le Groupe La Poste propose de la livraison à domicile par les facteurs le lendemain de la commande, et via sa solution Stuart si le service est disponible sur la ville.
- En complément, les commerçants qui le souhaitent pourront également livrer leurs clients.

Pour les particuliers et commerçants les moins digitalisés, le Groupe La Poste a mis en place un numéro vert, le 0800 80 01 81 pour pouvoir s'inscrire et commander par téléphone.

Contacts presse :

François Bareau – [francois.bareau@bretagne.cci.fr](mailto:francois.bareau@bretagne.cci.fr) – Mob. 06 19 99 19 31

Blandine DECARRE- [blandine.decarre@laposte.fr](mailto:blandine.decarre@laposte.fr)- 06 61 36 77 88

## **A propos :**

### **La CCI Bretagne**

La CCI Bretagne est l'établissement régional des Chambres de Commerce et d'Industrie de Bretagne. Elle représente les intérêts de plus de 124 991 entreprises du commerce, de l'industrie et des services auprès des pouvoirs publics et des acteurs économiques régionaux. Elle soutient le développement des entreprises et contribue à l'attractivité et à l'aménagement des territoires. [www.bretagne.cci.fr](http://www.bretagne.cci.fr)

### **Le Groupe La Poste**

La Poste est une société anonyme à capitaux publics, filiale de la Caisse des dépôts et de l'Etat. Le groupe La Poste est organisé en cinq branches : Services-Courrier-Colis, La Banque Postale, Réseau La Poste, GeoPost, Numérique. Le Groupe est présent dans 47 pays sur 4 continents. Chaque jour, les 17 000 points de contact de La Poste, 1er réseau commercial de proximité de France, accueillent 1,3 million de clients. La Poste, neutre en carbone depuis 2012, distribue 21,6 milliards d'objets par an dans le monde (lettres, imprimés publicitaires et colis), 6 jours par semaine. En 2019, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 26 milliards d'euros, dont 30% à l'international, et emploie plus de 249 000 collaborateurs. La Poste s'est donné pour objectif d'accélérer sa transformation en continuant à se diversifier. Avec pour ambition de devenir la première entreprise de services de proximité humaine, pour tous, partout et tous les jours, La Poste s'engage à simplifier la vie.